

REUNION DU 17 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix sept du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire .

PRESENTS : LAPALLUS Marc, PEGUET Isabelle, AUBONNET Michel, REBERGUE Ingrid, , BUFFIN Valérie, ALBERT Mireille, CHARPIN Gilbert, TRONCY Sophie, CHARRIER Stéphane, BUTTY Sylvain, FAVRE Julie arrivée à 21h00.

ABSENTS EXCUSES : BRETON Jean-Jacques, JAUZI Tiffany,

ABSENTS : Mrs MARQUES Romain, MERCIER Ludovic

Monsieur Stéphane CHARRIER a été désigné secrétaire de séance

=====

ORDRE DU JOUR :

- **Délibération dans le cadre de la procédure de révision du PLU pour l'extension de la zone intercommunale,**
- **Approbation d'un avenant pour les travaux d'assainissement « Place de Verdun »,**
- **Demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour travaux réfection école,**
- **Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la révision du diagnostic assainissement,**
- **Mise en place d'un tarif hebdomadaire pour les droits de place,**
- **Demandes de subventions de diverses associations,**
- **Questions diverses (invitation Ste Barbe, vente acacias, etc...)**

=====

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents.

Le précédent compte rendu est approuvé sans observation.

Monsieur le maire demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter un sujet à l'ordre du jour : Régularisation administrative de l'utilisation de la Source POIZAT 1. Le conseil municipal accepte de rajouter ce sujet.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

➤ **PROCEDURE DE REVISION DU PLU DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE LA ZONE INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle la procédure actuellement en cours de révision de notre PLU pour permettre l'extension de la zone intercommunale. Une délibération avait été prise en date du 23 mai 2018 autorisant le maire à signer tous documents afférents à cette affaire, et ce, en amont de la décision du conseil communautaire. Or, pour respecter la procédure, la commune aurait dû prendre sa délibération après la décision du conseil communautaire. Monsieur le Maire informe que le conseil communautaire a délibéré en date du 20 septembre 2018, et donc à présent nous pouvons à notre tour délibérer sur ce projet.

Le conseil municipal après délibération : **APPROUVE** la prise d'une délibération dans le cadre de la révision du PLU **DECLARANT** le projet d'extension de la zone Intercommunale projet d'intérêt général.

➤ **TRAVAUX REFECTION PLACE DE VERDUN : AVENANT POUR LA PARTIE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT.**

Monsieur le Maire explique que les travaux de la place de Verdun arrivent à leur terme, ne reste plus que la partie marquage au sol à terminer quand les conditions climatiques le permettront. Pour ce qui concerne les travaux d'assainissement réalisés, un point a été fait par le cabinet d'étude et il s'avère que quelques imprévus ont été constatés (découverte d'une casse de canalisation, réhabilitation d'un regard d'eau pluviale en très mauvais état, fourniture de tabouret supplémentaire) il est précisé également que d'autres travaux prévus au marché n'ont pas été exécutés. Il s'avère qu'au final le coût des travaux est légèrement supérieur au prévisionnel soit un surcoût de 3 845,18 € TTC. Par conséquent, un avenant au marché est nécessaire.

Le conseil municipal après délibération : **APPROUVE** le surcoût des travaux pour un montant de 3 845,18 € TTC et **AUTORISE** le maire à signer l'avenant au marché.

Dans le cadre de ces travaux, monsieur le maire informe que concernant les abris-bus une petite anomalie a été constatée, les abris bus ne disposent pas de parois latérales permettant de protéger les enfants lors d'intempéries et qu'il serait judicieux d'en installer. Un devis a été sollicité auprès d'un fournisseur, mais n'a pas pu être présenté aujourd'hui. Il sera soumis au conseil municipal ultérieurement.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DETR) POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE L'ECOLE PUBLIQUE.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux de réfection de l'école publique, deux demandes de subventions ont été déposées ; l'une auprès du Syndicat d'Energies de la Loire (SIEL) et la seconde, auprès du département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée. Nous avons l'opportunité de déposer une nouvelle demande de subvention au titre de la DETR (subvention de l'état). Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer le dossier.

Un petit rappel des travaux qui seront effectués a été demandé par un membre du conseil : les travaux seront les suivants :

- Remplacement de la totalité de l'éclairage par des points lumineux en led, changement de 5 fenêtres par des fenêtres double-vitrage, pose de volets roulants solaires, isolation du grenier en laine de verre, réfection des façades par rejointement des pierres, réhabilitation en plâtrerie-peinture de la classe de maternelle, ainsi que du couloir du rez de chaussée, quant au couloir et au hall à l'étage cette réfection sera réalisée en fonction des subventions obtenues.

Le conseil Municipal, après délibération

- **AUTORISE** monsieur le maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE POUR LA REVISION DU DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT.**

Monsieur le maire rappelle le dossier de révision de notre diagnostic d'assainissement qui date d'une vingtaine d'années et qui nous permettra de constater les améliorations apportées par les travaux déjà réalisés sur notre réseau et de prévoir un planning des futurs travaux à engager. Monsieur le maire précise que le coût prévisionnel de ce projet est de l'ordre de 32 492,00 € TTC. Il rappelle qu'une demande de subvention a été déposée auprès du département au titre de l'appel à partenariat. Il est également possible de solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau.

Le Conseil Municipal, après délibération,

ACCEPTE qu'une demande de subvention pour l'aide au financement de la révision du diagnostic d'assainissement soit déposée auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

➤ **INSTAURATION D'UN DROIT DE PLACE POUR LES COMMERCANTS
AMBULANTS DU VENDREDI MATIN.**

Monsieur le maire explique qu'actuellement il existe, pour les commerçants s'installant le vendredi matin, un tarif unique au mois. Or, il s'avère que l'un des commerçant ne vient parfois que quelques semaines par mois et qu'il serait judicieux de fixer un tarif à la semaine, et ce, sur conseil de la trésorière municipale de CHARLIEU.

Monsieur le maire propose de fixer un tarif hebdomadaire à 2,40 €.

Le conseil municipal, après délibération

- **ACCEPTE** de fixer le droit de place pour le marché du vendredi à 2,40 € la semaine.

➤ **PROCEDURE DE REGULARISATION ADMINISTRATIVE DE L'UTILISATION
DE LA SOURCE D'EAU POTABLE – POIZAT 1 – SITUEE SUR LA COMMUNE
DU CERGNE.**

Monsieur le maire explique que la commune de CHARLIEU dispose sur la commune du CERGNE de trois sources d'eau potable qu'elle a abandonnée, n'en n'ayant plus l'utilité. Or, l'une de ces trois sources : la source Poizat 1 est actuellement utilisée par notre commune. Cette source est indispensable pour notre commune et plus particulièrement en période d'étiage (sécheresse). De plus, si nous ne la récupérons pas, l'ARS pourrait la condamner. Si nous perdions cette source, la commune serait obligée d'acheter des m3 d'eau auprès du SIADEP et cela engendrerait un coût important. Notre fermier, VEOLIA EAU nous a vivement conseillé de conserver cette source.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité de continuer à utiliser cette source, pour officialiser cette autorisation, une procédure doit être engagée qui consistera à mettre en œuvre une protection des périmètres du captage et effectuer des travaux. Cette démarche peut être menée en partenariat avec la commune du CERGNE qui est déjà d'accord pour s'associer avec nous, partager les frais inhérents à cette affaire et utiliser la source en commun.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal son autorisation pour engager les démarches nécessaires pour officialiser l'utilisation de l'eau de la source.

Le conseil municipal après délibération **EMET un avis favorable** afin que nous conservions le bénéfice de cette source et d'**ENGAGER** les démarches nécessaires pour officialiser cette opération, et ce, en partenariat avec la commune du CERGNE.

Arrivée de Julie FAVRE

➤ **DEMANDES DE SUBVENTIONS D'ASSOCIATIONS DIVERSES.**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu diverses demandes de subventions provenant de France Alzheimer, Lycée Agricole de Ressins, Association Française des sclérosés en plaques, Association Roannaise pour l'apprentissage, le CFA BTP de Roanne, et la MFR de ST GERMAIN LESPINASSE.

Le conseil municipal ne donne pas de suite favorable à ces diverses demandes.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le maire donne lecture des vœux de Virginie CHATTON adressés à l'ensemble du conseil municipal et du personnel communal.

- Monsieur le maire rappelle l'invitation émanant du centre de secours de Cuinzier pour la cérémonie de la Ste barbe qui se déroulera le samedi 19 janvier.

- Mme PEGUET Isabelle réalise une présentation succincte de l'observatoire financier et fiscal élaboré par la communauté de communes pour les 25 communes membres. S'agissant de notre commune il en ressort que la situation financière est saine, Cuinzier est une commune peu endettée et qui continue d'investir sans recours à l'emprunt, sans augmentation des taxes (depuis 6 ans) et ce, malgré la baisse des dotations de l'état qui ont été réduites d'environ 30 000 € ces deux dernières années.
- Mme Sophie TRONCY suggère l'idée de réunir l'ensemble des associations de la commune, afin d'échanger sur le calendrier des manifestations prévues par chacune d'elle dans l'année. Le conseil municipal est favorable et fixe une réunion en février. Chaque responsable d'association recevra une invitation.
- Monsieur le maire informe qu'une vente d'acacias situés en bordure de la route du cergne est en cours.
- Un conseiller municipal souhaiterait connaître l'avancée sur la mise en service de la fibre optique sur notre commune. Monsieur le Maire indique que les travaux de câblage sont terminés et qu'il est nécessaire de respecter un certain délai afin de reconnaître que les travaux ont été réalisés dans les normes. Puis viendra la tenue d'une réunion publique sur la commune dans le courant de l'année. L'information sera diffusée dès connaissance de la date.
- Monsieur le maire informe qu'il a été sollicité pour l'organisation d'une étape du Tour du Roannais (course Cycliste). Cette manifestation aurait lieu le 2 juin prochain. Elle consisterait en une étape de Départ-Arrivée (contre la montre). Une réunion est prévue avec le comité des fêtes et l'organisateur samedi 19 janvier en mairie. Il est précisé que le coût de cette manifestation peut être subventionnée par le département de la Loire. Un membre du conseil municipal demande si d'autres associations pourraient être associées à cette organisation. Monsieur le maire informe qu'il faudra contacter le Comité des fêtes pour cela.
- Monsieur le maire questionne le conseil municipal sur la tenue des réunions du conseil municipal et demande quel jour serait le plus à même de convenir à chacun. Il en ressort que les réunions continueront de se tenir les mercredis mais à 20 h 00.

Heure de fin de séance 21h15